

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 621

17 avril 2007

SOMMAIRE

Amaltea S.à r.l.	29799	LJ Capital S.à r.l.	29797
Arkol Immobilière Sàrl	29794	Lodenbau International	29788
Artemoda S.A.	29775	Lopo Invest S.à r.l.	29797
Boissonot Finance S.A.	29808	Luisella & Marcel European Fashion S.A.	29794
Boxater Capital S.à r.l.	29796	Luxembourg Transport Organisation S.à r.l.	29795
BPVN Enhanced Fund	29807	Mercurion Asia Fund	29782
Bsome S.à r.l.	29796	MM Consultants S.à r.l.	29804
CarVal Investors Luxembourg S.à r.l.	29806	Newmed S.A.	29795
Chimona S.A.	29799	Nyl S.A.	29806
Corsadi Holding S.A.	29762	Phoenix A4 - Bredowstrasse	29802
Credit Investing S.A.	29762	Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse	29803
Debora International S.A.	29798	Project Center Luxembourg S.A.	29782
Delepine Lux Sàrl	29788	Rue de la Mer S.à r.l.	29798
Delta Hydrocarbons S.A.	29763	San Pieri S.A.	29808
Dimaleo S.A.	29795	S.B.D. Synthetic Biological Development S.A.	29796
Diogo Sàrl	29803	Seagull Invest S.à r.l.	29798
Dresdner Finance 1 S.à r.l.	29789	Stream Advisers Lux Holding S.A.	29801
E. G. Holding S.A.	29800	Synthèses Financières S.A.	29799
Emerald Group S.à r.l.	29776	Tower S.à r.l.	29802
European Real Estate Financing Company S.A.	29805	Wellport Corporation S.à r.l.	29807
Euro Zone Finance S.A.	29800	Zimmer Investment Luxembourg S.C.A.	29804
Gilebbas S.A.	29795		
Impar S.A.	29805		
Knopes Cafés S.A.	29801		
Linea Executive S.A.	29806		

Corsadi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 95.394.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 janvier 2007 que:
le siège social de la société a été transféré du 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 janvier 2007 que:

- Mme Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, et M^e Jean-Marc Ueberecken, avocat, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg ont été élus aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de M^e Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et de M^e Delphine Tempé, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateurs démissionnaires.

Le mandat des deux nouveaux membres du conseil d'administration expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2007 et qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007028885/6465/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02438. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Credit Investing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.178.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 février 2007 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux demeurant au 36A, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg de ces postes d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. immatriculée au R.C.S.L. sous le N^o B 85.664 avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au poste d'Administrateur-Délégué.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2007029019/1157/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.309.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Walter Van De Vijver, company director, born in The Hague (the Netherlands) on November 1, 1955 residing at Groot Haesebroekseweg 1, 2243 EA Wassenaar (The Netherlands).

represented by Stéphanie Alexandrino, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Wassenaar, on January 17, 2007 and

2. Mr Maarten Scholten, company director, born in Amsterdam (The Netherlands) on December 9, 1954 residing in F-75015 Paris, 50, avenue de Saxe (France),

represented by Stéphanie Alexandrino, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on January 17, 2007.

The said proxies, after having been signed *in variatur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a limited liability company (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (*société anonyme*) under the name DELTA HYDRO-CARBONS S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at forty-one thousand United States Dollars (USD 41,000.-) represented by forty-one thousand (41,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from forty -one thousand United States Dollars (USD 41,000.-) up to one billion and five hundred millions United States Dollars (USD 1,500,000,000.-) by the creation and issuance of one billion four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty thousand (1,499,960,000) shares of one or more class(es);

(ii) the single director, or as the case may be, the board of directors, may decide to divide the share capital into separate classes, or as the case may be, to create new classes of shares, to be identified in alphabetical sequences and to issue new shares accordingly. All shares of all such classes shall have the same rights;

(iii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iv) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares;

(v) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend the articles of association of the Company accordingly; and

(vi) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effectuated within the limits of the authorised share capital.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. The shares (of any class) shall be freely transferable, subject to any agreement entered into by the shareholders of the Company. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Subject to Article 16.3, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence. Any distribution made on shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the shareholders, and when determined by the Board of Directors (subject to the approval of the Shareholders) out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law in proportion to their shareholding in the Company, subject to any agreement entered into by the shareholders.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law. However, if the Company decides to redeem shares of a certain class or classes, it must redeem any and all issued shares of the class(es) concerned by the decision of redemption.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three but not more than seven members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and

shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if at least four of its members are present or represented. If the quorum, as indicated, is not present at the time appointed for such meeting, the meeting of the board of directors shall be adjourned and rescheduled to the same time and the same place five days thereafter (unless the same shall not be a business day in which case it shall be adjourned and rescheduled to the next business day at the same time and place). If a quorum as set forth above is not present at the rescheduled meeting, then the quorum requirement shall be reduced to the members in attendance, either present or represented, at the rescheduled meeting. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast, subject to any agreement entered into by the shareholders of the Company. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at

such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. Subject to any agreement entered into by the shareholders of the Company, in the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company duly authorized by the board of directors.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders, subject to Article 6.4 and to the terms of any agreement entered into by the shareholders of the Company. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

Thereupon,

Mr Walter Van De Vijver, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for (i) ten thousand two hundred fifty (10,250) Ordinary Shares, and (ii) ten thousand two hundred fifty (10,250) Preferred Shares, all in registered form, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

Mr Maarten Scholten, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for (i) ten thousand two hundred fifty (10,250) Ordinary Shares, and (ii) ten thousand two hundred fifty (10,250) Preferred Shares, all in registered form, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), representing 97.56 % of the subscribed capital, is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,500.- Euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof:

- Mr Walter Van De Vijver, prenamed.

- Mr Maarten Scholten, prenamed.

- HALSEY S.à.r.l., with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, represented by its permanent representative being Ms Kristel Segers, residing at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy

2. UNSWORTH & ASSOCIATES S.à.r.l., with registered office at 28, rue Jean Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

3. The registered office of the Company is set at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Walter Van De Vijver, administrateur de sociétés, né à La Haye (Pays-Bas) le 1^{er} novembre 1955, demeurant à Groot Haesebroekseweg 1, 2243 EA Wassenaar (Pays-Bas)

représenté par Stéphanie Alexandrino, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Wassenaar (Pays-Bas), le 17 janvier 2007; et

2. M. Maarten Scholten, administrateur de sociétés, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 9 décembre 1954, demeurant à F-75015 Paris, 50, avenue de Saxe (France);

représenté par Stéphanie Alexandrino, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 17 janvier 2007;

Lesdites procurations après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination DELTA HYDROCARBONS S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'administrateur ou des administrateurs, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de

ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante et un mille dollars des Etats-Unis (USD 41.000,-) représenté par quarante et un mille (41.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

5.2. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de quarante et un mille dollars des Etats-Unis (USD 41.000,-) à un milliard cinq cent millions dollars des Etats-Unis (USD 1.500.000.000,-) par la création et l'émission d'un milliard quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante mille (1.499.960.000) actions d'une ou plusieurs catégories;

(ii) l'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration pourra décider de diviser le capital social en catégories séparées, ou le cas échéant, de créer de nouvelles catégories d'actions, identifiées par ordre alphabétique, et de créer les nouvelles actions en conséquence. Toutes les actions de toutes les catégories auront les mêmes droits;

(iii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iv) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions;

(v) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier les statuts de la Société en conséquence; et

(vi) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions (de toute catégorie) seront librement cessibles, sous réserve de tout contrat conclu entre les actionnaires de la Société. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Sous réserve de l'Article 16.3, chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes. Toute distribution concernant les actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (y compris sans limitation), tel que dividendes, boni de liquidation, produits de rachat ou d'une autre manière, sera payée et distribuée aux actionnaires et au moment déterminé par le Conseil d'Administration (sous réserve de l'approbation des Actionnaires) par prélèvement sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi proportionnellement à leur actionnariat dans la Société, sous réserve de tout contrat conclu entre les actionnaires.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi. Cependant, si la Société décide de racheter des actions d'une ou de certaines catégories, elle devra racheter toutes les actions émises dans la catégorie concernée par la décision de rachat.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres mais pas plus de sept membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration, ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins quatre de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum, tel qu'indiqué, n'est pas atteint au moment de la réunion, la réunion du conseil d'administration sera ajournée et reprogrammée à la même heure et au même lieu cinq jours plus tard (à moins que ce jour ne soit pas un jour ouvrable au quel cas elle sera ajournée et reportée au jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit). Si le quorum fixé ci-dessus n'est pas atteint à la réunion reprogrammée, alors les conditions de quorum

seront réduites aux membres en présence, soit présents ou représentés, à la réunion reprogrammée. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées, sous réserve de tout contrat conclu entre les actionnaires de la Société. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et une réunion utilisant un de ces moyens sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Sous réserve de tout contrat conclu entre les actionnaires de la Société, au cas où un administrateur de la Société a un intérêt contraire au sujet d'une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration son intérêt contraire et faire en sorte d'inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration ont trait à la gestion journalière de la Société et n'affectent pas de façon substantielle la situation patrimoniale de la Société (are at arm's length terms).

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société dûment autorisés par le conseil d'administration.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les délais de convocation et procédures ainsi que les procédures de discussion prévus par la loi seront applicables aux convocations et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes de temps à autre, qu'elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au moment et lieu déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve de l'Article 6.4 et des conditions de tout contrat conclu entre les actionnaires de la Société. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Sur ces faits,

M. Walter Van De Vijver, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) dix mille deux cent cinquante (10.250) Actions Ordinaires et (ii) dix mille deux cent cinquante (10.250) Actions Préférentielles, toutes sous forme nominative, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-),

M. Maarten Scholten, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) dix mille deux cent cinquante (10.250) Actions Ordinaires et (ii) dix mille deux cent cinquante (10.250) Actions Préférentielles, toutes sous forme nominative, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-),

Le montant de quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-), représentant 97,56 % du capital souscrit, est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à 2.500,- Euros.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

- M. Walter Van De Vijver, prénommé.

- M. Maarten Scholten, prénommé.

- HALSEY S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, représentée par sa représentante permanente Mme Kristel Segers, demeurant à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

2. UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., avec siège social au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Alexandrino, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 48, case 8. — Reçu 317,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007030720/211/696.

(070025434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Artemoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 82.383.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandi (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029022/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Emerald Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 753.432.225,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

In the year two thousand and seven, the second day of February.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of EMERALD GROUP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies register under the number B 122.078. The Company was incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not been published yet in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

TYCO GROUP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 61.111 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Michelangelo F. Stefani, general manager of TYCO GROUP S.à r.l., professionally residing in Luxembourg.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder owns all the shares having a nominal value of USD 500.- (five hundred United States Dollars) each in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Change of the nominal value of the shares from their current nominal value of USD 500.- (five hundred United States Dollars) each to USD 0.05 (five cents of the United States) and subsequent increase of the number of shares from 34 (thirty-four) to 340,000 (three hundred forty thousand), each having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,000 (seventeen thousand United States Dollars), now represented by 340,000 (three hundred forty thousand) shares having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) each to USD 753,449,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred forty-nine thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents), by way of the issue of 15,068,644,510 (fifteen billion sixty-eight million six hundred forty-four thousand five hundred ten) new ordinary shares in the Company, having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) each;

4. Subscription and payment for the share capital increase specified under item 3 above by way of the contribution of the TYCO Electronics business;

5. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 17,000.- (seventeen thousand United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from the amount of USD 753,449,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred forty-nine thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) represented by 15,068,984,510 (fifteen billion sixty-eight million nine hundred and eighty-four thousand five hundred ten) shares having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) to an amount of USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) by way of the cancellation of the 340,000 (three hundred forty thousand) shares having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) each held by the Sole Shareholder in the Company prior to the share capital increase under item 3. above and contributed to the Company in the context of the contribution of the TYCO electronics business set out in item 4. above;

6. Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase under item 3. above and the share capital reduction under item 5. above;

7. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowerment and authorisation of any manager of the Company and any Avocat à la Cour, Avocat or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to register in the share register of the Company on behalf of the Company the issue of the new shares as per items 2 and 3 above and the cancellation of shares under item 5 above; and

8. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the current nominal value per share of USD 500.- (five hundred United States Dollars) to USD 0.05 (five cents of the United States), to increase the number of shares from 34 (thirty-four) to 340,000 (three hundred forty thousand), each having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) and to maintain the share capital of the Company at USD 17,000.- (seventeen thousand United States Dollars).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,000.- (seventeen thousand United States Dollars), represented by 340,000 (three hundred forty thousand) shares having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) each to USD 753,449,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred forty-nine thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents), by way of the issue of 15,068,644,510 (fifteen billion sixty eight million six hundred forty four thousand five hundred ten) new ordinary shares in the Company, having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by 15,068,644,510 (fifteen billion sixty-eight million six hundred forty-four thousand five hundred ten) new shares (the New Shares), each having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) and fully pay up such New Shares in an aggregate nominal value of USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) by way of a contribution in kind of its electronics business line composed of any and all assets (including, for the avoidance of doubt, shares), participations, contracts, rights and liabilities as at 26 January 2007 (la branche d'activité électronique) (the Business) in accordance with the contribution agreement (the Contribution Agreement) between the Sole Shareholder as contributor and the Company as contributee of the Business dated 2 February 2007, whereby the Sole Shareholder agrees to contribute the Business to the Company.

The contribution in kind of the Business, in an aggregate net amount of USD 15,068,644,510.- (fifteen billion sixty-eight million six hundred forty-four thousand five hundred ten United States Dollars) is to be allocated as follows:

- an amount of USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- the remaining balance in an amount of USD 14,315,212,284.50 (fourteen billion three hundred fifteen million two hundred twelve thousand two hundred eighty-four United States Dollars and fifty cents) is to be allocated to the share premium account of the Company; it being understood that any variation of the value of the Business between 29 December 2006 and the date hereof will be booked by either a write down or, as the case may be, write up of the share premium account of the Company and if such variation will be a write down a declaration to that effect shall be made in a notarial deed in order to witness the write down of the premium account so made.

The valuation of the contribution in kind of the Business to the Company is evidenced and supported by, inter alia, a pro forma balance sheet of the Sole Shareholder evidencing the Business at the value attributed thereto as at 29 December 2006 and signed for approval by a manager of the Sole Shareholder, which shows that the value of the Business which is contributed to the Company by the Sole Shareholder, is worth at least USD 15,068,644,510.- (fifteen billion sixty-eight million six hundred forty-four thousand five hundred ten United States Dollars).

The valuation of the contribution in kind of the Business to the Company results furthermore from (i) a valuation report issued by PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, réviseurs d'entreprises, L-1014 Luxembourg, dated 2 February 2007 which supports the valuation and furthermore (ii) a certificate dated as of 2 February 2007, issued by a manager of the Sole Shareholder and the Company which states in essence that:

1. the Business contributed to the Company is described in the Contribution Agreement and shown on the attached pro forma balance sheet as at 29 December 2006;

2. based on generally accepted accountancy principles the value of the Business contributed to the Company per the attached pro forma balance sheet is valued at least at USD 15,068,644,510.- (fifteen billion sixty-eight million six hundred forty-four thousand five hundred ten United States Dollars) and since the pro forma balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution of the Business made to the Company;

3. without prejudice to the terms of item 4. below, the Business contributed to the Company is freely transferable and is not subject to any restrictions limiting its transferability or reducing its value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Business contributed to the Company and the assets and liabilities composing the Business have been or will be accomplished by the managers of the Sole Shareholder who have been duly authorised therefore.

The valuation report mentioned before issued by PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, réviseurs d'entreprises, L-1014 Luxembourg and dated 2 February 2007 concludes as follows:

«Based on the work performed as described in section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind is not at least equal to the 15,068,644,510 (fifteen billion sixty-eight million six hundred forty-four thousand five hundred ten) shares at the aggregate nominal value of USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) to be issued by the Company plus the share premium in an aggregate amount of USD 14,315,212,284.50 (fourteen billion three hundred fifteen million two hundred twelve thousand two hundred eighty-four United States Dollars and fifty cents)».

A copy of the above-mentioned auditor's report after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Business is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that all the 15,068,644,510 (fifteen billion sixty-eight million six hundred forty-four thousand five hundred ten) New Shares in the Company are issued to and held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As the Company has received, in the context of the Business contribution, the entirety of its own shares as they existed prior to this Meeting, the Sole Shareholder further resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 17,000.- (seventeen thousand United States Dollars) in order to reduce the share capital of the Company from the amount of USD 753,449,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred forty-nine thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) represented by 15,068,984,510 (fifteen billion sixty-eight million nine hundred and eighty-four thousand five hundred ten) shares having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) each to an amount of USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) represented by 15,068,644,510 (fifteen billion sixty-eight million six hundred forty-four thousand five hundred ten) shares.

Such reduction is performed by way of the cancellation of 340,000 (three hundred forty thousand) shares having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) each, held by the Sole Shareholder and contributed to the Company under the Contribution of the Business.

The Sole Shareholder resolves to record that the share holding in the Company is, further to the above reduction of the share capital of the Company, as follows:

TYCO GROUP S.à r.l. 15,068,644,510 (fifteen billion sixty-eight million six hundred forty-four thousand five hundred ten) shares in an aggregate amount of USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) represented by 15,068,644,510 (fifteen billion sixty-eight million six hundred forty-four thousand five hundred ten) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five cents of the United States) per share.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and empowers and authorizes any manager of the Company and any Avocat à la cour, Avocat or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to register on behalf of the Company the issue of New Shares in the share register of the Company.

Tax exemption

Considering that the present deed documents a contribution in kind from a Luxembourg capital company to another Luxembourg capital company, consisting of all elements of the electronics business line (branche d'activité) of TYCO GROUP S.à r.l. representing the entire activity of the business line of a company having its registered office in Luxembourg, the Company requests in accordance with Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, the exemption from capital duty.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de EMERALD GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.078. La Société a été constituée le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire à l'époque de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

TYCO GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.111 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Michelangelo F. Stefani, gérant délégué, avec résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales ayant une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Changement de la valeur nominale des parts sociales de leur valeur nominale actuelle de USD 500,- (cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) et augmentation corrélative du nombre de parts sociales de 34 (trente-quatre) à 340.000 (trois cent quarante mille), chacune ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 17.000,- (dix-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 340.000 (trois cent quarante mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à USD 753.449.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent quarante-neuf mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) par l'émission de 15.068.644.510 (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

4. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social décrite sous le point 3 ci-dessus via l'apport de la branche d'activité électronique de TYCO;

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 17.000,- (dix-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de à USD 753.449.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent quarante-neuf mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents), représenté par 15.068.984.510 (quinze milliards soixante-huit millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent dix) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) par l'annulation des 340.000 (trois cent quarante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, détenues par l'Associé Unique dans la Société avant l'augmentation du capital visée au point 3 ci-dessus et apportées à la Société dans le cadre de l'apport de la branche d'activité électronique de TYCO décrite au point 4. ci-dessus;

6. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital décrite sous le point 3. ci-dessus et la réduction du capital social visée au point 5. ci-dessus;

7. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout Avocat à la Cour, Avocat ou employé de ALLEN & OVERY LU-

XEMBOURG afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement de l'émission des nouvelles parts sociales tel que décrit sous les points 2 et 3 ci-dessus et à l'annulation des parts sociales décrite sous le point 5. dans le registre des associés de la Société et

8. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale actuelle des parts sociales de USD 500,- (cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique), d'augmenter corrélativement le nombre de parts sociales de 34 (trente-quatre) à 340.000 (trois cent quarante mille), chacune ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) et de maintenir le capital social de la Société à USD 17.000,- (dix-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente en vertu du présent acte le capital social de la Société d'un montant de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 17.000,- (dix-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 340.000 (trois cent quarante mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à USD 753.449.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent quarante-neuf mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) par l'émission de 15.068.644.510 (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à l'augmentation de capital et de la libérer de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare par la présente souscrire à l'augmentation du capital social de la Société représentée par 15.068.644.510 (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cents dix) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale totale de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) par l'apport en nature de la branche d'activité électronique composée notamment de tous les actifs (y compris, afin d'éviter toute confusion, les actions), participations, contrats, droits et obligations au 26 janvier 2007 (la Branche d'Activité), ainsi que décrite dans le contrat d'apport (le Contrat d'Apport) passé entre, d'une part, l'Associé Unique en tant qu'apporteur et, d'autre part, la Société en tant que receveur de la Branche d'Activité en date du 2 février 2007 concernant l'apport par l'Associé Unique de la Branche d'Activité à la Société.

L'apport en nature de la Branche d'Activité, d'un montant net total de USD 15.068.644.510,- (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à affecter comme suit:

- un montant de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) est à affecter au compte capital social nominal de la Société, et

- le solde restant d'un montant de USD 14.315.212.284,50 (quatorze milliards trois cent quinze millions deux cent douze mille deux cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) est à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société; étant entendu que toute variation au niveau de la valeur de la Branche d'Activité entre le 29 décembre 2006 et la date du présent acte sera comptabilisée soit par une diminution ou, le cas échéant, une augmentation de la prime d'émission de la Société et, si cette variation devait être une diminution, une déclaration en ce sens serait intégrée dans un acte notarié reflétant la diminution de la prime d'émission ainsi opérée.

L'évaluation de cet apport en nature de la Branche d'Activité de la Société est établie et documentée, entre autres, par un bilan pro forma de l'Associé Unique établissant la Branche d'Activité à la valeur qui lui aura été attribuée au 29 décembre 2006 et signé pour approbation par un gérant de l'Associé Unique, et qui indique que la valeur de la Branche d'Activité apportée à la Société par l'Associé Unique est d'au moins USD 15.068.644.510,- (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix) Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'évaluation de cet apport en nature de la Branche d'Activité de la Société résulte également (i) d'un rapport d'évaluation émis par PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, réviseurs d'entreprises, L-1014 Luxembourg daté du 2 février 2007 attestant la valeur et (ii) d'un certificat daté du 2 février 2007, établi par un gérant de l'Associé Unique et de la Société qui établit principalement que:

1. la Branche d'Activité apportée à la Société est décrite dans le Contrat d'Apport et figure sur le bilan pro forma en date du 29 décembre 2006, tel qu'annexé aux présentes;

la valeur de la Branche d'Activité apportée à la Société, ainsi qu'indiquée au bilan pro forma annexé aux présentes, est évaluée à au moins USD 15.068.644.510,- (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

2. en se basant sur des principes comptables généralement acceptés et étant donné qu'aucun changement significatif n'est intervenu qui aurait pu déprécier cet apport de la Branche d'Activité fait à la Société;

3. sans préjudice des termes du point 4. ci-dessous, la Branche d'Activité apportée à la Société est librement cessible et n'est soumise à aucune restriction limitant sa cessibilité ou dépréciant sa valeur; et

4. toutes les formalités afférentes au transfert de la propriété de la Branche d'Activité apportée à la Société et les actifs et passifs composant la Branche d'Activité ont été ou seront accomplies par les gérants de l'Associé Unique dûment autorisés à cet effet.

Le rapport d'évaluation mentionnée ci-avant émis par PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, réviseurs d'entreprises, L-1014 Luxembourg, en date du 2 février 2007 conclue de la manière suivante:

«Sur la base des travaux réalisés tels que décrit sous la section III du présent rapport, rien ne nous laisse penser que la valeur globale de l'apport en nature n'est pas au moins équivalente au 15.068.644.510 (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix) parts sociales à la valeur nominale totale de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) des parts sociales devant être émises par la Société, additionnés de la prime d'émission d'un montant total de USD 14.315.212.284,50 (quatorze milliards trois cent quinze millions deux cent douze mille deux cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents)»

Une copie du rapport du réviseur ci-dessus mentionné après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom des parties et le notaire sus signé, restera en annexe des présentes pour être enregistré en même temps auprès des autorités compétentes.

La Branche d'Activité se trouve immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été fournie au notaire instrumentant.

L'Assemblée, suite à ce qui a été exposé ci-dessus, décide d'enregistrer que toutes les 15.068.644.510 (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix) Nouvelles Parts Sociales de la Société sont émises pour et détenues par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Dans la mesure où la Société a reçu, dans le cadre de l'apport de la Branche d'Activité, l'entière de ses propres parts sociales qui existaient avant cette Assemblée, l'Associé Unique décide en outre de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 17.000,- (dix-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de USD 753.449.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent quarante-neuf mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) représenté par 15.068.984.510 (quinze milliards soixante-huit millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent dix) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) représenté par 15.068.644.510 (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix) part sociales.

Ladite réduction est réalisée par voie d'annulation de 340.000 (trois cent quarante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, détenues par l'Associé Unique et apportées à la Société en vertu de l'Apport de la Branche d'Activité.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que la participation dans la Société est, suite à la réduction du capital social, la suivante:

TYCO GROUP S.à r.l. 15.068.644.510 (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix) parts sociales représentant un montant global de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) représenté par 15.068.644.510 (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer le changement mentionné ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout Avocat à la Cour, Avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG à procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société.

Exonération fiscale

Considérant que le présent acte documente un apport en nature d'une société de capitaux luxembourgeoise à une autre société de capitaux luxembourgeoise, consistant en l'intégralité de la branche d'activité électronique de TYCO GROUP S.à r.l. représentant l'entière part du secteur d'activité d'une société ayant son siège social au Luxembourg, la Société demande, en accord avec l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, ainsi que modifiée, l'exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour laquelle elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. F. Stefani, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, vol. 31CS, fol. 85, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007029873/242/361.

(070024372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

P.C.L., Project Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.340.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 6 mai 2002

Sixième résolution

Madame Yolinda Dauphin, demeurant à B-4500 Tihange, 12, rue du Centre et Madame Mireille Goyens, demeurant à B-1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, 2, avenue des Hêtres, remettent leur démission en tant qu'administrateurs de la société. Sont nommés à l'unanimité Monsieur André Poswick demeurant à B-4500 Tihange, 12, rue du Centre, et Monsieur Arnaud de Briey demeurant à B-1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, 2, avenue des Hêtres, pour leur succéder.

Differdange, le 22 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

R. de Briey

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007029024/7385/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03420. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

In the year two thousand seven, on the fifth day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of MERCURION ASIA FUND (hereinafter the «Company»), a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable», established and having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg section B number 55 708, incorporated formerly under the name SINCLAIR ALL ASIA FUND pursuant to a notarial deed enacted on 1 August 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 414 of 26 August 1996.

The Articles of Incorporation were for the last time amended by a notarial deed of 21 February 2001, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 867 of 11 October 2001.

The Meeting was declared open at 03.00 p.m. with Mr. Manuel Isidro, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

The chairman appointed as secretary Mrs. Frédérique Vatriquant, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Loïc Calvez, employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 3 so as to be read as follows:

«The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and/or other liquid financial assets referred to in Article 41, paragraph (1) of the law dated 20 December 2002 relating to Undertakings for Collective Investment (hereinafter the «law of 20 December 2002»), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under Part I of the Luxembourg law of 20 December 2002 regarding collective investment undertakings.»

2. Amendment of Article 5 in order to refer to the minimum share capital mentioned by the law of 20 December 2002.

3. Amendment of Article 16 in order to comply with investment policies and restrictions provided for in the law of 20 December 2002.

4. Amendment of Article 20 by replacing the reference to auditors by a reference to independent auditors.

5. Amendment of Article 20, 28 and 30 in order to replace the references to the law dated 30 March 1988 by references to the law of 20 December 2002.

6. Amendment of Article 23 B. e) in order to complete the list of expenses payable by the SICAV.

7. Replacement in all relevant Articles, when referring to MERCURION ASIA FUND, of «Corporation» by «Company».

8. Update of the last paragraph of article 17.

9. Amendment of article 24.

10. Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- This Meeting was convened by registered mail to the registered shareholders dated 26 January 2007.

IV.- The quorum required by law is at least one half of the shares outstanding and resolutions on the items on the agenda have to be adopted by an affirmative vote of 2/3 of the shares present or represented.

V.- It appears from the attendance list that out of two thousand six point zero twenty-two (2,006.022) shares in circulation, thousand five hundred sixty-seven (1,567) shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and the shareholders may validly decide on the items of its agenda.

After due deliberation, the Extraordinary General Meeting (the «Meeting») takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously resolved to amend Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation in order to be in compliance with the law of 20 December 2002 relating to Undertakings for Collective Investment. Article three (3) will therefore have the following new wording:

« **Art. 3.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and/or other liquid financial assets referred to in Article 41, paragraph (1) of the law dated 20 December 2002 relating to Undertakings for Collective Investment (hereinafter the «law of 20 December 2002»), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under Part I of the Luxembourg law of 20 December 2002 regarding collective investment undertakings.»

Second resolution

The Meeting unanimously resolved to amend Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation in order to refer to the minimum share capital mentioned by the law of 20 December 2002, so that this Article five (5) second paragraph shall have the following wording:

« **Art. 5. second paragraph.** The minimum capital of the Company shall be the equivalent in USD of one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) and must be reached within six months following the date of the registration of the Company in Luxembourg on the official list of collective investment undertakings.»

Third resolution

The Meeting unanimously resolved to amend Article sixteen (16) of the Company's Articles of Incorporation in order to comply with investment policies and restrictions provided for in the law of 20 December 2002.

The Meeting unanimously resolved that Article sixteen (16) should henceforth have the following new wording:

« **Art. 16.** The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The board of directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

The board of directors may cause the assets of the Company to be invested in:

(i) in transferable securities and money market instruments;

(ii) in the units of UCITS authorised according to Directive 85/611/EEC as may be amended from time to time and/or other UCI's within the meaning of the first and second indent of Article 1, paragraph 2 of Directive 85/611/EEC as may be amended from time to time;

(iii) in deposits with a credit institution which are reimbursable upon request or which may be withdrawn and which have a maturity of at most 12 months;

(iv) in financial derivatives.

The investment policy of the Company may be to reproduce the composition of a precise stock or bond index recognised by the supervisory authorities.

The Company shall further be authorised to use techniques and instruments targeted at transferable securities and instruments in money market, provided such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management.

The Company may inter alia buy the above-mentioned securities on any Regulated Market in any State of Europe, whether or not a Member State of the European Union («EU»), America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Company may further invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application shall be made for admission to official listing on a Regulated Market referred to above and that such admission is secured within one year of issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets in transferable securities or in money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, by another Member State of the Organization for Economic Co-operation and Development («OECD») or by a public international body which one or more Member State(s) of the European Union are members, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision, it shall hold securities from at least six different issues, and that securities from any one issue may not account for more than 30% of the total assets.»

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend Article twenty (20) of the Company's Articles of Incorporation by replacing the reference to «auditors» by the reference to «independent auditors».

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend Articles twenty (20), twenty-eight (28) and thirty (30) of the Company's Articles of Incorporation by replacing in these articles the references to the law dated 30 March 1988 by the references to the law of 20 December 2002.

Sixth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend Article twenty-three (23 B.e) of the Company's Articles of Incorporation in order to complete the list of expenses payable by the SICAV, as follows:

«B. e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company comprising formation expenses, fees and expenses payable to its investment advisers or investment managers, accountant, custodian, administrative, domiciliary, registrar and transfer agents, paying agents and permanent representatives in places of registration, distributors, placing agents, Managers, any other agent employed by the Company, members of the Board of Directors, fees for legal and auditing services, stock exchange listing costs, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of certificates, prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, financial reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges, brokerage and communication expenses.»

Seventh resolution

The Meeting unanimously resolved to replace in all relevant Articles in the Company's Articles of Incorporation, when referring to MERCURION ASIA FUND, of «Corporation» by «Company».

Eighth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend Article seventeen (17). last paragraph of the Company's Articles of Incorporation in order to complete the list of the companies not involved by the definition of «personal interest». which last paragraph of such Article will then henceforth as follows:

«The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving NEXUS ASIA INVESTMENT MANAGEMENT PTE. LTD, PIM GESTION FRANCE, FREY GROUP HOLDING S.A. and their subsidiaries and associated companies or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors on its discretion.»

Ninth resolution

The Meeting unanimously Resolved to amend Article twenty-four (24) of the Company's Articles of Incorporation, so as to read as follows:

« **Art. 24.** Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold shall be the Net Asset Value as hereinabove defined plus, as the case may be, such commission as the sales documents may provide (bank charges, issue taxes), provided that such commission shall not exceed 5% of the applicable Net Asset Value of the shares subscribed for and allotted. The price so determined shall be payable within the time period established by the board of directors but in no event later than five Luxembourg bank business days from the applicable valuation day.»

There being no further business before the meeting,
the same was thereupon closed at 03.30 p.m.

Declaration

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known by the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de MERCURION ASIA FUND (la «Société»), une société anonyme se qualifiant comme société d'investissement à capital variable, établie et ayant son siège social au 88, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 55 708, constituée originellement sous la dénomination de SINCLAIR ALL ASIA FUND, suivant acte notarié dressé en date du 1^{er} août 1996, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 414 du 26 août 1996.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié daté du 21 février 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 867 du 11 octobre 2001.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 15.00 heures et est présidée par Monsieur Manuel Isidro, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Vatriquant, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Loïc Calvez, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces et/ou en actifs financiers liquides référencés à l'article 41, premier paragraphe, de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectifs (ci-après «la loi du 20 décembre 2002») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «loi»).

2.- Modification de l'article 5 en vue de se référer au capital social minimum indiqué par la loi du 20 décembre 2002.

3.- Modification de l'article 16 en vue de se conformer avec la politique d'investissement et restrictions y prescrites par la loi du 20 décembre 2002.

4.- Modification de l'article 20 en remplaçant la référence «réviseurs» par la référence «réviseur d'entreprises».

5.- Modification des articles 20, 28 et 30 en vue de remplacer les références à la loi du 30 mars 1988 par les références à la loi du 20 décembre 2002.

6.- Modification de l'article 23 B. e) en vue de compléter la liste des frais à payer par la SICAV.

7.- Remplacement dans tous les articles applicables de la version anglaise, si référant à MERCURION ASIA FUND de «Corporation» par «Company».

8.- Mise à jour du dernier alinéa de l'article 17.

9.- Modification de l'article 24.

10.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs datées du 26 janvier 2007.

IV.- L'Assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié des actions émises et en circulation est représentée et les résolutions sur l'ordre du jour sont adoptées par deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

V.- Il résulte de la liste de présence que sur deux mille six virgule zéro vingt-deux (2.006,022) actions en circulation, mille cinq cent soixante-sept (1.567) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de façon que l'assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération, les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé par vote unanime de modifier l'Article trois (3) des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif. Article trois (3) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces et/ou en actifs financiers liquides référencés à l'article 41, premier paragraphe, de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectifs (ci-après «la loi du 20 décembre 2002») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «loi»).»

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé par vote unanime de modifier l'Article cinq (5) des statuts de la Société en vue se référer au capital social minimum indiqué par la loi du 20 décembre 2002, de sorte que cet Article cinq (5) deuxième alinéa se lise désormais de la façon suivante:

« **Art. 5. deuxième alinéa.** Le capital minimum de la Société est l'équivalent en USD de un million deux cent cinquante mille euro (EUR 1.250.000,-) et doit être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé par vote unanime de modifier l'Article seize (16) des statuts de la Société en vue de se conformer avec la politique d'investissement et restrictions y prescrites par la loi du 20 décembre 2002.

L'Assemblée a décidé par vote unanime que l'Article seize (16) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société.

Le conseil d'administration peut faire en sorte que les actifs de la Société soient investis en:

(i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;

(ii) en parts d'OPCVM agréés conformément à la Directive 85/611/CEE telle qu'amendée de temps à autres et/ou d'autres OPC au sens de l'article 1^{er} paragraphe (2), premier et deuxièmes tirets, de la Directive 85/611/CEE telle qu'amendée de temps à autres;

(iii) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;

(iv) en instruments financiers dérivés.

La politique de placement de la Société peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance.

La Société est en outre autorisée à utiliser des techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés en vue d'une gestion efficace de portefeuille.

La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout Marché Réglementé d'un Etat d'Europe, membre ou non de l'Union européenne («UE»), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'un Marché Réglementé mentionné ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses avoirs en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total de ses actifs nets.»

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé par vote unanime de modifier l'Article vingt (20) des statuts de la Société en remplaçant la référence «réviseurs» par la référence «réviseur d'entreprises».

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé par vote unanime de modifier les Articles Vingt (20), vingt-huit (28) et trente (30) des statuts de la Société en vue de remplacer dans ces articles les références à la loi du 30 mars 1988 par les références à la loi du 20 décembre 2002.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé par vote unanime de modifier l'Article vingt-trois (23 B.e) des statuts de la Société afin de compléter la liste des frais à payer par la SICAV, comme suit:

«B.e) tous autres engagements de la Société de quelque nature et sorte que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables à ses gestionnaires, conseillers en investissements, comptable, dépositaire, agent administratif, agent domiciliataire, agent de transfert, agents payeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, distributeurs, agents placeurs, dirigeants, tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et de révision, les frais de cotation en bourse, les dépenses de publicité, d'imprimerie y compris le coût de publicité, de préparation et d'impression des certificats, prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex.»

Septième résolution

L'Assemblée a décidé par vote unanime de remplacer dans tous les articles applicables de la version anglaise, si référant à MERCURION ASIA FUND de «Corporation» par «Company».

Huitième résolution

L'Assemblée a décidé par vote unanime de mettre à jour le dernier alinéa de l'Article dix-sept (17) des statuts de la Société en étendant la liste des sociétés qui ne sont pas concernées par la définition d'«intérêt personnel», lequel dernier alinéa de cet article se lira désormais comme suit:

«Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec NEXUS ASIA INVESTMENT MANAGEMENT PTE. LTD, PIM GESTION FRANCE, FREY GROUP HOLDING S.A., leurs filiales et sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.»

Neuvième résolution

L'Assemblée a décidé par vote unanime de modifier l'Article vingt-quatre (24) des statuts de la Société, lequel article vingt-quatre (24) se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 24.** Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal à la valeur nette d'inventaire telle qu'elle est définie dans les présents statuts, majorée éventuellement

d'une commission telle que prévue dans les documents relatifs à la vente étant entendu qu'une telle commission ne pourra excéder 5% de la valeur nette d'inventaire applicable aux actions souscrites et attribuées. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard cinq jours ouvrables bancaires à Luxembourg après le jour d'évaluation applicable.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Isidro, F. Vatriquant, L. Calvez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2007, Relation: EAC/2007/761. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007031633/239/311.

(070026307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Lodenbau International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.518.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 janvier 2007

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LODENBAU INTERNATIONAL

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007029028/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Delepine Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.550.

Maître Sylvain L'Hote, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société DELEPINE LUX SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.550, domiciliée à l'adresse L-1730 Luxembourg, 8, rue de l'Hippodrome, en vertu d'un contrat de domiciliation signé en date du 20 février 2004.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour avis conforme

S. L'Hote

Référence de publication: 2007029031/3772/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03215. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Dresdner Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.381.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Appeared:

The company DRESDNER BANK A.G., a licensed bank incorporated under the laws of Germany, with registered office in Frankfurt, acting through its Luxembourg branch DRESDNER BANK AG NIEDERLASSUNG LUXEMBURG having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

here represented by Ms. Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 2, 2007.

The said proxy signed *ne varietur* by the representative and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability, (*société à responsabilité limitée*), which it declares to establish as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The object of the company is (i) the taking up of loans of any type by whatever means from affiliated companies including by way of the private issue of notes (excluding the taking of loans from the public or deposits from the public), (ii) the participation in any form in existing loans, which are granted by DRESDNER BANK GROUP branches, subsidiaries or affiliated companies to entities that may not be considered as retail clients, (iii) the investment in liquid market securities, (iv) the granting of securities and guarantees both for its own obligations and for the obligations of other companies that are either DRESDNER BANK GROUP branches, subsidiaries or affiliated companies as well as (v) the investing of its liquid funds on deposit with financing institutions. The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 4. The company's denomination shall be DRESDNER FINANCE 1 S.à r.l.

Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

The registered office may be transferred within the boundaries of Luxembourg-City following a resolution of the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 6. The company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The company's parts are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by at least two managers, not necessarily partners, appointed by the partners. The appointed managers will constitute a board of managers.

In dealing with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

The managers may elect a chairman of their board and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A manager may be represented at any meetings of the board of managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

The meetings of the board of managers need to be held in Luxembourg. No board of managers may transact any business unless all managers in office are physically present or represented. Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of managers vote in favour of the resolution. Each manager has one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has two votes, one on behalf of himself and one as a proxy. The chairman of the board has no casting vote.

The Company may only be bound by the joint signatures of two managers unless any one manager or a third party has been authorised by a resolution of the board of managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The partners will have the power to appoint the manager or managers and to dismiss such manager or managers at any time in their discretion without giving reasons.

If at any time less than two managers are acting in such capacity, the partners shall, as soon as is reasonably practicable, take such steps as are necessary to appoint such number of replacement managers as is necessary to ensure that after such appointments become effective, at least two managers are appointed to administer the Company.

Art. 13. The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 14. Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital. The balance may be used freely by the partners.

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than thirty (30) days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 17. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 18. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-mentioned party has subscribed for the parts as follows:

DRESDNER BANK A.G., acting through its Luxembourg branch DRESDNER BANK AG NIEDERLASSUNG LUXEMBURG prenamed	500
Total: five hundred parts	500

All the parts are fully paid up by payment in cash so that the sum of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to the fact.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2007.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at € 1,600.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named partner took the following resolutions:

- 1.- The company is to have two managers.
- 2.- The following person are appointed as managers:
 - Mr. Klaus Diederich, manager, born on May 26, 1958 in Oberhausen (Germany) with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
 - Dr. Kai-Roderich Bringewald, manager, born on July 11, 1965 in Hannover (Germany) with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- 3.- The company KPMG AUDIT S.à.r.l. of 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is appointed as statutory auditor.
- 4.- The managers are appointed for an indefinite term
- 5.- The appointment of the statutory auditor shall be valid until the date of the approval of the financial statements for the first financial year.
- 6.- The registered office is to be situated at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille sept, le trois janvier,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société DRESDNER BANK A.G, une banque ayant été constituée en Allemagne, avec siège social à Francfort agissant par sa succursale DRESDNER BANK AG NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG avec siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Sennigerberg

ici représentée par Sabine Hinz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 2 janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet (i) la souscription à toutes catégories de prêts accordés par des sociétés affiliées par tous moyens y compris l'émission des bons souscriptions privées (excluant néanmoins la souscription de prêts auprès du public ou de dépôts du public), (ii) la participation par tous moyens à des prêts existants accordés par une succursale, filiale ou société affiliée du groupe bancaire Dresdner à toute entité ne constituant pas un client privé, (iii) l'investissement dans des titres liquides cotés sur une bourse (iv) d'accorder des sûretés et des garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres succursales, filiales ou sociétés affiliées du groupe bancaire Dresdner ainsi que (v) l'investissement de ses liquidités sur des dépôts gérés par des institutions financières. D'une façon générale la société pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de DRESDNER FINANCE 1 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg en vertu d'une résolution du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extra-ordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les gérants désignés constitueront le Conseil de gérance

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants peuvent nommer un président du conseil de gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un gérant peut se faire représenter lors des réunions du conseil de gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du conseil de gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le gérant représenté avait voté en personne.

Le Conseil de gérance doit être tenu au Luxembourg. Aucun Conseil de gérance ne pourra passer de transaction à condition que tous les gérants soient présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de gérance sont passées valablement, si elles sont votées à la majorité simple des gérants en faveur de la résolution. Chaque gérant dispose d'un vote, sauf s'il agit également en tant que mandataire, dans quel cas il dispose de deux votes, un pour lui-même et un pour son mandant. Le président du Conseil de gérance n'a pas de vote prépondérant.

La société n'est engagée que par la signature conjointe de deux gérants, sauf si un gérant ou un tiers a été autorisé par une résolution du Conseil de gérance à engager la société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les gérants sont nommés par les associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Si à un moment moins de deux gérants agissent en cette capacité, les associés devront, dans les meilleurs délais, prendre les mesures nécessaires pour désigner un tel nombre de gérants remplaçants comme il est nécessaire d'assurer qu'après ces élections, au moins deux gérants sont désignés pour gérer la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société connaissance de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le Conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il semble approprié et à tout moment durant l'année sociale, au paiement des divi-dendes intérimaires, soumis uniquement aux conditions suivantes: le Conseil de gérance peut seulement prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires préparés

au plus tard trente (30) jours avant la date du Conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent montrer qu'il existe un profit distribuable suffisant.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, la comparante mentionnée ci-devant a souscrit les parts sociales comme suit:

DRESDNER BANK AG agissant par sa succursale DRESDNER BANK AG NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG	
prénommée	<u>500</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ 1.600,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé a pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants:

- M. Klaus Diederich, gérant, né le 26 mai 1958 à Oberhausen (Allemagne) ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Sennigerberg.

- Dr. Kai-Roderich Bringewald, gérant, né le 11 juillet 1965 à Hannover (Allemagne) ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Sennigerberg.

3.- La société KPMG AUDIT S.à.r.l au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est désignée comme commissaire aux comptes.

4.- Les gérants sont désignés pour une durée indéterminée.

5.- La désignation du commissaire est valide jusqu'à la date d'agrément des comptes pour la première année financière.

6.- Le siège social se trouve au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la dite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 18, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007031443/212/260.

(070026483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Luisella & Marcel European Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.490.

—
DISSOLUTION

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue au siège social le 29 décembre 2006 à 14.00 heures*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société.

L'assemblée générale décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour LUISELLA & MARCEL EUROPEAN FASHION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007029035/1276/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070023161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Arkol Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 103.484.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

représentée par un de ses administrateurs, à savoir Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée ARKOL IMMOBILIERE SARL, ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en remplacement de notaire instrumentaire, en date du 4 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1302 du 20 décembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 103.484, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune,

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société ARKOL IMMOBILIERE SARL a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, vol. 31CS, fol. 87, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007029930/227/38.

(070024627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Dimaleo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.062.

Statuts coordonnés en date du 29 décembre 2006, suite à un acte n ° 827 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007030140/208/12.

(070024193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Newmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.875.

Statuts coordonnés en date du 29 décembre 2006, suite à un acte n ° 834 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007030142/208/12.

(070024196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

L.T.O., Luxembourg Transport Organisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.769.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

Référence de publication: 2007030143/216/11.

(070024745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Gilebbas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 123.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007030144/202/12.

(070024753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Boxater Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 99.471.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 février 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2007,
2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,
3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica, tous deux avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007030178/7280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Bsome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 108.934.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 février 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2007,
2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,
3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica, tous deux avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007030177/7280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03511. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

S.B.D. Synthetic Biological Development S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.982.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale, qui s'est tenue en date du 29 décembre 2006 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L -1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour radiation

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2007030170/535/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Lopo Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.504.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 février 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2007,
2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,
3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007030175/7280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

LJ Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.859.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 février 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2007,
2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,
3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica, tous deux avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007030176/7280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Debora International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 74.579.

Statuts coordonnés en date du 28 décembre 2006, suite à un acte n° 813 par-devant Maître Jaques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007030152/208/12.

(070024138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Seagull Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 101.498.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 février 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1er janvier 2007,

2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,

3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007030174/7280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Rue de la Mer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 108.671.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 février 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2007,

2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,

3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica, tous deux avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007030173/7280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03525. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Chimona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.577.

Statuts coordonnés en date du 28 décembre 2006, suite à un acte n° 812 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007030151/208/12.

(070024134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Amaltea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 février 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au, 1^{er} janvier 2007,

2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,

3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2007030179/7280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Synthèses Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.682.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007 que le siège social de la société a été transféré de L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2007030171/535/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Euro Zone Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 102.918.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 22 janvier 2007

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société révoque Maître Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Troisième Résolution

La société révoque Mademoiselle Stéphanie Collmann, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Quatrième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP Ltd, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) Ltd, OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Cinquième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I Ltd, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) Ltd, OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Sixième Résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.a.r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 103.178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

EURO ZONE FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007030463/1351/38.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11287. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

E. G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 116.633.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 22 janvier 2007

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société révoque Maître Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Troisième Résolution

La société révoque Mademoiselle Elvedina Krusko, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond de son poste d'administrateur.

Quatrième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP Ltd, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) Ltd, OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Cinquième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I Ltd, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) Ltd, OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Sixième Résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.a.r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 103.178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

E.G HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007030462/1351/38.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11262. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Stream Advisers Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.592.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030768/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02841. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Knopes Cafés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8438 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 59.913.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 janvier 2007 à Steinfort

Les administrateurs de la société anonyme KNOPEs CAFES S.A. ont pris les résolutions suivantes:

1. Les administrateurs décident de nommer Monsieur Etienne Knopes, demeurant à L-8472 Eischen, Grand'Rue, 42A, en qualité de Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 64 de la loi du 10 août 1915 modifié par la loi du 25 août 2006, pour une durée de six ans.

2. Les administrateurs décident de transférer le siège social de la société de rue des Carrières, 12, L-8411 Steinfort avec effet rétroactif à compter du 1^{er} octobre 2006 à:

rue de Koerich, 60, L-8437 Steinfort

Pour extrait conforme

Pour KNOPEs CAFES S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007030833/1427/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Phoenix A4 - Bredowstrasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.715.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 30 novembre 2006

Les associés de Phoenix A4-BREDOWSTRASSE (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

- de nommer Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden

- Michel van Krimpen

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007030842/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Tower S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 4.550.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.723.

—
Clôture de Liquidation

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, le 5 janvier 2007, volume 157S, folio 18, case 6 et reçue par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 2006, acte n ° 806, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société TOWER S.à.r.l., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la Société.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007030837/208/20.

(070025063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.717.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 30 novembre 2006

Les associés de PHOENIX B1-NIEDERBARNIMSTRASSE (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

- de nommer Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden
- Michel van Krimpen

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007030925/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Diogo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.517.

—
Assemblée Générale Extraordinaire de DIOGO Sàrl

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures.

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales
- Démissions
- Nominations
- Signatures

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

	Parts sociales
1) Monsieur Francisco Paulo Teixeira Da Costa, domicilié à L-4620 Differdange, 119, rue Emile Mark	49
2) Madame Maria Fernanda Ferreira Gomes Teixeira, demeurant à L-4620 Differdange, 123, rue Emile Mark	2
3) Monsieur Joao José Teixeira Da Costa, domicilié 35, Cité CFL à L-4722 Pétange	49
	100

Madame Maria Fernanda Ferreira Gomes Teixeira, précitée, cède ses 2 parts sociales à Monsieur Joao José Teixeira Da Costa, prèdit, pour le prix de 100,- EUR (50,- EUR la part).

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

	Parts sociales
Monsieur Francisco Paulo Teixeira Da Costa, prèdit	49
Monsieur Joao José Teixeira Da Costa, prèdit	51
	100

D'un commun accord, les associés acceptent la démission de Madame Maria Fernanda Ferreira Gomes Teixeira, précitée, en tant que gérante technique.

Les associés acceptent la démission de Monsieur Joao José Teixeira Da Costa, prèdit, en tant que gèrant administratif. Ils appellent à la fonction de gèrant technique Monsieur Joao José Teixeira Da Costa, nommé ci-dessus.

Les associés nomment à la fonction de gèrant administratif Monsieur Francisco Paulo Teixeira Da Costa, précité.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gèrant technique et du gèrant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 17.00 heures.

Fait à Differdange, le 13 décembre 2006.

F.P. Teixeira Da Costa / J.J. Teixeira Da Costa / M.F. Ferreira Gomes Teixeira.

Référence de publication: 2007030823/612/42.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05145. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

MM Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 83.154.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 2 janvier 2002 que le siège social de la société a été transféré au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2002.

Pour MM CONSULTANTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007030824/7392/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04506. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Zimmer Investment Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.984.

—
Extrait de la décision de l'associé unique datée du 19 décembre 2006

L'associé unique:

ZIMMER LUXEMBOURG II, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- a accepté le transfert du siège social de ZIMMER INVESTMENT LUXEMBOURG S.C.A., du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2006.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour ZIMMER INVESTMENT LUXEMBOURG S.C.A.

ZIMMER LUXEMBOURG II S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Référence de publication: 2007030822/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Impar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 23.254.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2006

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire les décisions suivantes:

1) A l'unanimité, l'assemblée décide de révoquer tous les mandats des administrateurs suivants à la date du 10 octobre 2006:

- NYL S.A. ayant son siège social, boulevard de la Foire, 5, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Paul Gelhen domicilié boulevard de la Foire, 5 L15-28 Luxembourg
- Madame Véronique Sterck, domiciliée G. Gezellelaan, B-9100 Sint-Niklaas

Sont nommés pour pourvoir à leur remplacement pour une période de 6 ans:

- Monsieur Etienne T'Kindt, domicilié à B-9100 Sint-Niklaas, Truweelstraat 6/B3;
- Monsieur Edilbert Blommaert, domicilié à B-9100 Sint-Niklaas, Heidebaan, 110; bus 2;
- Monsieur Patrick Peelman domicilié à B-2020 Antwerpen, Boomsesteenweg 319.

2) L'assemblée décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la société AUDIEX S.A., domiciliée à L-1510 Luxembourg, rue de la Faïencerie, 57, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 65.469.

Pour pourvoir à son remplacement, l'assemblée générale nomme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A, expert comptable, domiciliée à L-2714 Luxembourg, rue du Fort Wallis, 6-12, pour une durée de 6 ans.

3) L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: rue du Fort Wallis 6-12; L-2714 Luxembourg, à la date du 10 octobre 2006.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA
Signature

Référence de publication: 2007030821/1004/29.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2007, réf. DSO-CB00007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070025222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

European Real Estate Financing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.670.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 janvier 2007 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Daan den Boer et Madame Nancy Bleumer, tous les deux demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Ensuite, lors de cette Assemblée, le mandat de l'administrateur:

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Enfin, le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur
- Monsieur Daan den Boer, Administrateur
- Madame Nancy Bleumer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour EUROPEAN REAL ESTATE FINANCING COMPANY S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Référence de publication: 2007030916/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Linea Executive S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.476.

—
DISSOLUTION

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, le 5 janvier 2007, volume 157S, folio 20, case 2 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2006, acte n ° 835, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société LINEA EXECUTIVE S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007030835/208/19.

(070025050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.261.

L'associé de la Société a récemment changé de nom comme suit:

CARTASCA CAPITAL PARTNERS, LLC., 12700, Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, Etats-Unis
vers le

CarVal INVESTORS, LLC, 12700, Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, Etats-Unis

Luxembourg, le 8 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007030852/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Nyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 20.256.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2006

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire les décisions suivantes:

1) A l'unanimité, l'assemblée décide de révoquer tous les mandats des administrateurs suivants à la date du 10 octobre 2006.

- IMPAR S.A. ayant son siège social, boulevard de la Foire 5, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Paul Gelhen domicilié boulevard de la Foire 5 L15-28 Luxembourg
- Madame Véronique Sterck, domiciliée G. Gezellelaan, B-9100 Sint-Niklaas

Sont nommés pour pourvoir à leur remplacement pour une période de 6 ans:

- Monsieur Etienne T'Kindt, domicilié à B-9100 Sint-Niklaas, Truweelstraat 6/B3;
- Monsieur Edilbert Blommaert, domicilié à B-9100 Sint-Niklaas, Heidebaan, 110; bus 2;
- Monsieur Patrick Peelman domicilié à B-2020 Antwerpen, Boomsesteenweg 319.

2) L'assemblée décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la société AUDIEX SA, domiciliée à L-1510 Luxembourg, rue de la Faïencerie, 57, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 65.469.

Pour pourvoir à son remplacement, l'assemblée générale nomme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, domiciliée à L-2714 Luxembourg, rue du Fort Wallis 6-12, pour une durée de 6 ans.

3) L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: rue du Fort Wallis 6-12, L-2714 Luxembourg à la date du 10 octobre 2006.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA
Signature

Référence de publication: 2007030818/1004/29.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2007, réf. DSO-CB00009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070025221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Wellport Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.766.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire de WELLPORT CORPORATION S.à.r.l.
en date du 8 février, 2007*

1. Le siège social de la Société a déménagé de 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, à 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et cela avec effet au 31 janvier, 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 février, 2007.

Pour la société
Signature
Gérant

Référence de publication: 2007030815/3380/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

BPVN Enhanced Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.607.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour BPVN ENHANCED FUND
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
J.-M. Gelhay / M. Vermeersch
Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007030772/34/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03354. - Reçu 70 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

San Pieri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 116.234.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

- La nomination de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l. en tant qu'administrateur est ratifiée.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007030778/799/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Boissonot Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.871.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007030005/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.
